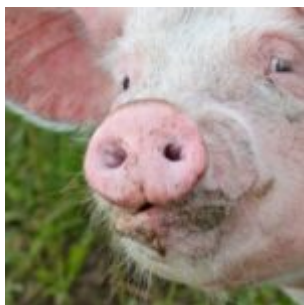


Éleveurs de porcs : un report de cotisations sociales pour faire face à la crise



© 2022 Les Echos Publishing

Pris en tenaille entre une chute des cours du porc essentiellement due à la baisse de la demande chinoise et à la flambée des prix des aliments (céréales, soja), les éleveurs connaissent une crise économique sans précédent. Selon Inaporc, les éleveurs de la filière auraient perdu pas moins de 440 millions d'euros en un an. Une situation qui fragilise principalement les jeunes éleveurs qui ont beaucoup investi et qui ne peuvent plus faire face à leurs échéances.

C'est dans ce cadre que la Mutualité sociale agricole vient de mettre en place un dispositif de report de paiement des cotisations et contributions sociales pour les exploitants touchés par la crise porcine. Pour bénéficier du report de paiement de ces charges sociales, une demande préalable doit être adressée par l'éleveur à la MSA. Ce report porte sur toutes les cotisations et contributions sociales à l'exception des contributions de santé et de prévoyance.

Un plan d'aides d'urgence

Les éleveurs les plus en difficultés peuvent également adresser une demande de prise en charge de ces cotisations sociales à la MSA. Une enveloppe de 20 M€ a été mobilisée à cet effet. Elle s'inscrit dans le dispositif d'urgence annoncé

le 31 janvier 2022 par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. Il prévoit le versement d'aides, notamment d'une aide à la trésorerie de 15 000 € maximum, pour les éleveurs de porcs. Plusieurs dispositifs seront mis en place à court terme dans une enveloppe de 250 M€.

© 2022 Les Echos Publishing